

DERNIER RAPPEL

Fin de délivrance du passeport classique
au 29 octobre 2011
au Consulat d'Algérie à Bobigny

Les ressortissants algériens immatriculés auprès du Consulat d'Algérie à Bobigny sont informés qu'il leur reste **jusqu'au 29 octobre 2011** pour se présenter à ses services et demander la prorogation ou le renouvellement de leurs passeports déjà périmés ou devant expirer en 2011 ou 2012.

Au-delà du 24 novembre 2011, les ressortissants dont les passeports sont périmés, doivent introduire une demande de remplacement du passeport classique actuellement en vigueur par un **passeport biométrique dont la procédure, la composition du dossier et les délais sont complètement différents.**

Le nouveau passeport biométrique dont le dossier sera déposé au Consulat, sera établi en Algérie et les délais de délivrance seront par conséquent, beaucoup plus longs, contrairement à l'actuel passeport qui est établi au Consulat et délivré dans la journée.

Cette opération est la première du genre dans l'histoire de l'Algérie qui, à l'instar des autres pays, met en œuvre une obligation internationale souscrite auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Aussi, le Consul prie tous les compatriotes algériens d'apporter leur soutien à cette opération, en se faisant renouveler leurs passeports périmés et en faisant preuve de civisme et de compréhension quant au respect des nouvelles règles de délivrance du passeport biométrique qui, à compter de novembre 2015, sera le seul document de voyage valable.